CAHPP | 1972 40 2012

conseil & référencement pour l'hospitalisation

CHARTE D'ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes d'achat responsable

La transparence

Ce principe est important pour une centrale d'achat qui est l'interface entre producteur et acheteur. Elle marque la volonté à l'égard de ses clients et de ses fournisseurs d'agir en conscience et en responsabilité par l'échange d'informations pour l'amélioration des produits et services proposés.

L'éco-efficacité

Ce principe oblige à intégrer dans les choix les impacts environnementaux des produits et services achetés. En effet l'efficacité d'un produit ou service ne se juge pas uniquement à sa valeur d'échange ou d'usage, mais également à un nombre plus important de critères tel que le transport, l'emballage, l'élimination, ... et les coûts sociaux, environnementaux voire sociétaux qu'ils peuvent générer.

La globalité

Ce principe oblige à connaître le cycle de vie du produit ou du service acheté tant dans sa conception, sa fabrication, son utilisation et sa fin de vie. Les acheteurs doivent tendre vers cette vision globale des produits et services.

Les engagements

En externe

. Veiller au respect d'une éthique au service des clients finaux qui sont les patients des établissements de santé ;
. Être à l'écoute permanente de la Société face aux défis que pose le développement durable ;
. Mettre en œuvre une veille technologique et réglementaire pour acheter en toute responsabilité ;
. Évaluer auprès des utilisateurs le coût global de l'achat par la recherche et le développement de nouveaux indicateurs liés au développement durable ;
. Initier chez les fournisseurs de la CAHPP une prise de conscience sur le développement durable.

En interne

. S'assurer du bien-être de ses collaborateurs ;
. Entreprendre des actions pour la réduction de ces impacts environnementaux et notamment sur la réduction des gaz à effet de serre produit et le tri sélectif des déchets ;
. Mettre en œuvre une politique de transport visant à meilleure efficacité énergétique et un moindre impact environnemental ;
. Communiquer sur la responsabilité sociale et sociétale de la CAHPP auprès des parties intéressées.